

LISTE DES DÉCHETS selon OMoD

Décharge de Châtillon

Route de la Comba 40

1725 Posieux

[E-mail : jean-claude.balmer@ville-fr.ch](mailto:jean-claude.balmer@ville-fr.ch)

Pos.	Prix HT	N° OMoD	Désignation	Prise en charge		Demande AEI		Remarque
				oui	non	oui	non	
1	215.00	05 01 15	[ds] Argiles de filtration usées	X		X		analyse chimique nécessaire
2	*	08 01 17	[ds] Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
3	*	08 01 18	Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17 (Jusqu'au 30.06.2016: [ds] Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17)	X		X		analyse chimique nécessaire
4	*	10 01 04	[ds] Poussières de filtration des fumées et cendres sous chaudière résultant de la combustion d'hydrocarbures	X		X		analyse chimique nécessaire
5	*	10 01 13	[ds] Poussières de filtration des fumées provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles	X		X		analyse chimique nécessaire
6	*	10 03 04	[ds] Scories provenant de la production primaire	X		X		analyse chimique nécessaire
7	*	10 04 01	[ds] Scories provenant de la production primaire et secondaire	X		X		analyse chimique nécessaire
8	215.00	10 09 05	[ds] Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
9	125.00	10 09 07	[ds] Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
10	215.00	10 10 05	[ds] Noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
11	215.00	10 10 07	[ds] Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
12	*	12 01 16	[ds] Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
13	140.00	15 02 02	[ds] Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	X		X		uniquement absorbants minéraux + analyses nécessaires
14	630.00	16 01 11	[ds] Patins de freins contenant de l'amiante	X			X	
15	140.00	16 11 03	[ds] Autres revêtements de fours et matériaux réfractaires provenant de procédés métallurgiques et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
16	140.00	16 11 05	[ds] Revêtements de fours et matériaux réfractaires provenant de procédés non métallurgiques et contenant des substances dangereuses	X		X		analyse chimique nécessaire
17	110.00	17 03 03	[ds] Matériaux bitumineux de démolition des routes dont le liant a une teneur en HAP supérieure à 20 000 mg/kg, autres déchets goudronnés et goudron de houille	X			X	limité au 31.12.2027
18	140.00	17 05 90	[scd] Matériaux terreux issus du décapage de la couche supérieure et de la couche sous-jacente du sol fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	X		X		analyse chimique nécessaire
19	140.00	17 05 91	[scd] Matériaux de cavation et de perçement fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 05	X		X		analyse chimique nécessaire
20	140.00	17 05 92	[scd] Déblais de voie fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 07	X		X		analyse chimique nécessaire

Pos.	selon liste prix	N° OMoD	Désignation	Prise en charge		Demande AEI		Remarque
				oui	non	oui	non	

21	140.00	17 05 96	[sc] Matériaux terreux très pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
22	140.00	17 05 97	[sc] Matériaux d'excavation et déblais pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
23	140.00	17 05 98	[sc] Déblais de voie pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
24	630.00	17 06 01	[ds] Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	X	X	
25	630.00	17 06 05	[ds] Déchets de chantier contenant des fibres d'amiante libres ou libérables	X	X	
26	150.00	17 09 02	[ds] Déchets de chantier contenant des PCB	X	X	analyse chimique nécessaire
27	140.00	17 09 03	[ds] Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
28	115.00	17 09 04	[sc] Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués	X	X	analyse chimique nécessaire
29	*	19 01 11	[ds] Mâchefers et scories contenant de substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
30	*	19 01 12	Scories d'UIOM - scories d'IBS - sable d'IBS	X	X	
31	*	19 01 13	[ds] Cendres volantes contenant des substances dangereuses	X	X	
32	*	19 01 15	[ds] Cendres sous chaudière	X	X	
33	*	19 01 16	Cendres sous chaudière autres que celles visées à la rubrique 19 01 15	X	X	
34	140.00	19 01 98	[ds] Sables provenant de lits fluidisés et contenant des substances dangereuses	X	X	analyse chimique nécessaire
35	165.00	19 08 02	Déchets de dessablage	X	X	analyse chimique nécessaire
36	215.00	19 11 01	[ds] Argiles de filtration usées	X	X	analyse chimique nécessaire
37	115.00	19 12 96	[sc] Matériaux fins résultant du tri des déchets de chantier	X	X	analyse chimique nécessaire
38	175.00	20 03 98	Déchets d'incendie	X		uniquement déchets minéraux, seule la fraction organique non séparable est tolérée. Demande AEI pour les incendies hors canton FR

* = arrêt provisoire de reprise en décharge

Jean-Claude Balmer, chef d'exploitation
Posieux, le 1er janvier 2026